

être encouragés et appuyés, notamment entre les groupes de gens d'affaires et les ONG.

11. Dans un proche avenir, le Canada a la possibilité de mener une *action multilatérale* concernant les questions relatives aux droits de la personne. Au-delà du forum de l'APEC qui aura lieu à Vancouver en novembre, ces occasions comprennent le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre et les négociations actuelles concernant l'accord multilatéral sur l'investissement.

Possibilités d'action pour le gouvernement canadien

1. Maintenir et renforcer l'engagement à l'égard du système de l'ONU sur la protection universelle des droits de la personne et profiter du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU pour encourager l'application de ces principes dans la région de l'Asie-Pacifique. Utiliser au maximum d'autres instruments multilatéraux de l'ONU et de l'OIT.
2. Avoir recours à une gamme de possibilités sur une base individuelle pour influencer le respect des droits de la personne et du travail, notamment l'aide, les incitatifs liés au commerce et à l'investissement et les sanctions.
3. Dans le cas de la Birmanie et du Timor oriental, étant donné la position adoptée par l'ONU, manifester une volonté accrue d'intervention.
4. Appuyer, par l'intermédiaire des institutions multilatérales, les efforts déployés pour demander la transparence dans les ententes financières et les budgets de manière à réduire la corruption et les dépenses militaires cachées qui soutiennent souvent les violations des droits de la personne.
5. Demander à l'APEC de charger le Canada d'organiser une rencontre des parlementaires de l'Asie-Pacifique, au début de 1998, pour discuter des questions des droits de la personne et du développement durable.
6. Faciliter une discussion éclairée du public sur le projet d'accord multilatéral relatif à l'investissement et sur ses répercussions pour la main-d'oeuvre et les droits de la personne.